

# ÉVALUER CONSEILLER ACCOMPAGNER SENSIBILISER



# LE RÉFÉRENT SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE VALENCIENNOIS

Depuis 70 ans, l'ASTAV accompagne plus de 5000 entreprises et 75 000 salariés dans leur démarche d'amélioration de la santé au travail. Acteur essentiel de la santé au travail, l'Astav aide les dirigeants et les salariés à **anticiper les situations à risque et propose des solutions adaptées.**

Placer **la prévention des risques et la santé** de vos salariés au cœur de votre stratégie est une source de motivation pour vos équipes.

**Pour cela, l'ASTAV :**

- **Évalue et analyse** les risques potentiels en fonction de l'environnement et du contexte de l'entreprise
- **Conseille les dirigeants et les salariés** sur les axes d'amélioration possibles en fonction de la situation de l'entreprise
- **Accompagne les salariés** dans le suivi de leur capital santé
- **Sensibilise à la prévention** de la santé au travail.

# PRÉVENIR LE RISQUE, L'EXPERTISE DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Sous **la responsabilité du médecin du travail**, les professionnels de l'ASTAV mettent leur expertise au service des dirigeants et des salariés. Ainsi, **médecins, psychologues, toxicologues, ergonomes, assistante sociale, spécialistes en hygiène, sécurité et maintien dans l'emploi**, évaluent, conseillent et **accompagnent au quotidien** les adhérents et leurs salariés.

Grâce à la diversité de leur compétence et leur connaissance sur l'état de santé des salariés et les enjeux des entreprises, les professionnels de l'ASTAV **anticipent les situations complexes** ou à risques et conseillent sur les solutions les plus adaptées.

Leur objectif est de **prévenir le risque professionnel** et de fournir les outils de formation et d'information aux salariés et aux dirigeants.



L'ASTAV EN  
CHIFFRES

**+70**  
Ans d'expérience

**95**  
Professionnels  
santé-travail

**45 000**  
Visites/Actions  
par an

# 5 MISSIONS AU SERVICE DES DIRIGEANTS ET DES SALARIÉS

La  
Santé  
Travail  
en  
action!



**Jusqu'à 500 € /salarié/an**  
de coût estimé pour les troubles  
musculo-squelettiques



**13 € de bénéfice pour 1 € investi**  
dans la prévention des RPS  
(source EU-Osha)\*

## PRÉVENIR

Les risques professionnels et favoriser le maintien dans l'emploi en évaluant la situation personnelle et professionnelle du salarié et son environnement collectif de travail.

## CONSEILLER

Les dirigeants et leurs salariés sur les risques professionnels pour améliorer les conditions de travail et anticiper les risques.

## ACCOMPAGNER

Le suivi du capital santé des salariés tout au long de son parcours professionnel. Des visites individuelles simples ou renforcées sont organisées pour les salariés qui sont, ou non, exposés à des risques particuliers.

## SENSIBILISER

Les dirigeants et les salariés sur les modalités de prévention de la santé au travail.

## CONTRIBUER

A l'élaboration de plans nationaux d'amélioration de la santé au travail en effectuant une traçabilité des expositions professionnelles et en participant à la veille sanitaire.

1, avenue de l'Europe  
59880 Saint-Saulve  
☎ 03 27 46 19 24  
information@astav.fr  
www.astav.fr

Membre du réseau :

**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



\* <https://www.infoprotection.fr/sante-au-travail-1-euro-investi-dans-la-prevention-13-euros-de-benefice/>